

AVIS à MM. les Propriétaires Les Annonces pour appartements, logements, etc., à louer seront insérées au prix réduit de dix centimes la ligne.

R. MARCHAL Coiffeur, 4, Rue de Mon-Désert, 4 A l'honneur d'informer le public qu'il a installé un lavatory moderne et confortable où tous les soins seront apportés pour satisfaire la clientèle.

Mlle BRETON A l'honneur d'informer le public qu'elle a repris la suite du Café Volfram, situé à l'angle des rues Jeanne-d'Arc et de l'Etang et qu'à dater de ce jour on trouvera chez elle des consommations de 1^{er} choix.

On demande de suite un bon courtier très sérieux, muni de bonnes références. — S'adresser au Journal.

Imprimerie P. SCHEFFER 1, Boulevard d'Alsace-Lorraine (Place Sainte-Marie)

Impressions en tous genres pour le Commerce et l'Industrie Têtes de Lettres, Factures, Enveloppes, Faire-part de Mariage, de Naissance, Prospectus, Circulaires, etc.

Spécialité de Labours Thèses, Brochures, Journaux Faire-part de Décès en une heure Prix très modérés

PROPRIÉTÉ A VENDRE 3,000 mètres, en un ou plusieurs lots, Située Chemin de la Côte, Près la Cure-d'Air St-Antoine.

ON DESIRE ACHETER à fonds perdus une Maison de rapport A NANCY Adresser offres au Bureau du Journal N. N.

Porcelaines, Faïences, Verreries Dépot de Verres de Lampes POTERIES, GRÉS

Veuve LHOMMÉ 54, rue de Mon-Désert NANCY

À Louer APPARTEMENT, 3 pièces avec grand jardin, très belle exposition, à trois minutes du tramway. — S'adresser au Journal.

SPÉCIALITÉ DE Bicyclettes de Courses, Bicyclettes, MOTOCYCLES DE TOUTES MARQUES Serrurerie en tous genres SONNERIES ÉLECTRIQUES Émailage — Nickelage MOSER Frères Mécanicien 144, Rue de Mon-Désert, NANCY Bicyclettes d'Occasion RÉPARATIONS EN TOUTS GENRES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Timbres caoutchouc EN TOUTS GENRES Timbres de bureau et de poche PRIX modérés 1, Boulevard d'Alsace-Lorraine NANCY

CHAUSSURES SUR MESURE spécialité de cousu-main Hommes, Dames, Fillettes & Enfants A. DREMERÉ 52, rue de Mon-Désert NANCY

Horlogerie - Bijouterie PRÉVOT Frères 107, Rue St-Dizier, Nancy LIQUIDATION RAPIDE Grande baisse de prix

GRANDS BAINS MARCEAU Rue de la Commanderie, 56 - Passage Marceau Rue du Faubourg Saint-Jean, 65 ÉTABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE

GRANDE BLANCHISSERIE MARCEAU Rue du Faubourg Saint-Jean, 65. — Téléphone 5.61 Blanchissage et repassage de linge de corps, de table, de literie, d'ameublement, etc. Nettoyage des Articles de flanelle, Couvertures de laine.

LES CHAUSSURES Les Meilleures, les plus Élégantes, les plus Solides Se trouvent à la GORDONNERIE SAINT-MICHEL 66, Rue de Mon-Désert (à l'angle de la Rue Mazerny) MÊME MAISON, 79, Grande-Rue Ville-Vieille Toutes les Chaussures vendues par la Cordonnerie St-Michel, faites sont dans ses Ateliers. PRIX SANS CONCURRENCE

FORCE MOTRICE, MOTEURS Spécialité de Petits Moteurs Industriels à Pétrole pour Menuisiers, Charbons, Marchands, Mécaniciens, Bouchers, etc. De 1 à 6 chevaux, depuis 250 francs. Renseignements gratuits sur demande. — Joindre timbre pour la réponse. MÉCANIQUE EN TOUTS GENRES Entretien d'Usines, transmissions, poulies, courroies, paliers, huiles, etc. LA MAISON FAIT LA RÉPARATION d'automobiles, machines à coudre, sonneries électriques, entretien et pose Un service spécial est organisé pour ce genre de travaux. PRIX TRÈS MODÉRÉS A. LEBAS Mécanicien * Electricien NANCY. — Rue de Mon-Désert, 57. — NANCY

Au Bon Diable 21, Rue Raugraff, 21, Nancy Vêtements confectionnés et sur mesure VÊTEMENTS DE TRAVAIL pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants Le meilleur marché de tout Nancy Maison de confiance fondée en 1872

Produits Alimentaires Félix Potin Maison Ch. ROBARDELLE 48, Rue Jeanne-d'Arc, 48 Téléphone 5.68 (Au coin de la rue de la Commanderie) Maison Principale : 26, Rue Saint-Georges SPÉCIALITÉ DE CAFÉS Comestibles, Desserts * Vins Fins et Vins de Table Spiritueux * Liqueurs de toutes Marques. Livraison à domicile et journalière dans tout Nancy. DEMANDER LE CATALOGUE GÉNÉRAL

DU TRAVAIL POUR TOUS On demande personnes désirant améliorer leur situation pour travaux rémunérateurs, ne demandant aucune expérience, à faire chez soi, toute l'année, dans n'importe quelle localité. Sur demande, vous recevrez toutes explications utiles. S'adresser : C^o des Travailleurs Réunis, 35, Rue des Dominicains, Nancy (M.-et-M.)

A VENDRE BONNE BICYCLETTE D'OCCASION État de Neuf Roue libre. Frein S. W. PRIX : 115 francs. S'adresser au bureau du journal.

On vendrait belle petite Maison, composée de 8 pièces, eau, gaz et jardin. Arrêt du tramway, dans joli passage, rue du Montet. — Prix : 14800 fr. S'adresser au bureau du Journal.

BOIS DE CHAUFFAGE Houille, Coke, Briquettes Bois scié, Fagots, Charbon de bois

RENE HUSSON 32-84 Rue de Mon-Désert NANCY

BONNE BOULANGERIE A VENDRE Excellente affaire, on y a fait fortune S'adresser au bureau du journal.

Très Belle Occasion à vendre par lots Terrains à bâtir, entourés de murs, superficie 2800 mètres carrés; façade 72 mètres; 80 arbres fruitiers en plein rapport; 8 francs le mètre. S'adresser au journal.

Pose de Dents inaltérables absolument sans aucune douleur NANCY-DENTAIRE 12, Rue Saint-Georges 12, En face le Crédit Lyonnais J. KOWALEWSKI CHIRURGIEN-DENTISTE Diplômé de la Faculté de Médecine Maladies de la bouche et des dents

BULLETIN D'ABONNEMENT AU "NOUVEAU NANCY" RÉDACTION & ADMINISTRATION { Un an..... 3 fr. 1, Boul' d'Alsace-Lorraine, NANCY { Six mois..... 2 fr. Je soussigné (r) M. demeurant déclare souscrire à un abonnement d Nancy, le 190 SIGNATURE: (1) Écrire lisiblement le nom et l'adresse.

LA KOLA SPORTIVE est supérieure à tous les autres apéritifs; ne pas le confondre avec d'autres mixtures qui ne sont que de grossières contrefaçons et qui n'ont de KOLA que le NOM. Exiger la marque LARUELLE et C^o, Nancy Inimitable et sans Rivale

Exposition Coloniale DE MARSEILLE Ouverture le 15 avril Des facilités de voyage spéciales seront assurées aux abonnés du Nouveau Nancy qui voudront visiter l'Exposition Coloniale à Marseille. GRANDE BRASSERIE DU PARC J. POURNY Angle des Rues Jeanne-d'Arc et de l'Avénu de la Garenne CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX BONS VINS DE PAYS Provenant de LUCEY, MILLERY, THIAUCOURT, etc. L'imprimeur-Gérant, P. SCHEFFER, 1 Boulevard d'Alsace-Lorraine, Nancy.

Mission Indo-Chinoise et le roi du Cambodge à Nancy Sous peu, des mandarins des différentes provinces des pays de protectorat de l'Indo-Chine et de Cochinchine viendront à Nancy pour visiter nos industries locales et étudier nos produits lorrains. Ces mandarins, au nombre de 45, passeront successivement, et par groupe de 15, un séjour de 3 mois à Nancy, 3 mois à Lyon et 3 mois à Paris. M. Hahn, inspecteur des services civils de l'Indo-Chine, est désigné comme directeur de cette mission indo-chinoise à Nancy.

Le roi du Cambodge débarquera à Marseille le 15 juin et visitera successivement Paris, Lyon et Nancy. Il sera accompagné par sa troupe d'actrices qui représentera des tragédies antiques à Marseille. Le roi du Cambodge n'aura avec lui, lors de sa visite dans la capitale lorraine, que quatre à cinq de ses femmes, sans doute choisies parmi les plus belles. Il nous est affirmé que M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle se réserve le droit de répartir personnellement ces 45.000 fr. Il ne nous semble que MM. les conseillers généraux des cantons lorrains où ces cyclones se sont plus particulièrement fait sentir doivent protester énergiquement contre cette proposition. A MM. les Maires et à MM. les conseillers municipaux des communes les plus éprouvées à protester, car il ne s'agit pas dans la circonstance que la main gouvernementale serve d'appât électoral, ce qui arriverait infailliblement si M. le préfet Humbert disposait lui-même de ces sommes qui doivent en somme revenir aux victimes les plus intéressantes, celles que soient d'ailleurs leurs opinions politiques.

Les arbres de la place Saint-Jean Depuis quelques années, on se plaignait beaucoup des arbres qui environnent l'un des squares triangulaires de la place Saint-Jean, devant l'ancienne église Saint-Joseph, devenue le temple protestant. Ces hauts platanes avaient grandi démesurément et empêchaient de voir l'œuvre au cadran du temple. Les uns préconisaient leur abattage radical pour les remplacer par de jeunes arbrustes, d'autres plus variés; les autres réclamaient seulement leur lécapitation. C'est cette dernière opération qui a prévalu, et l'on procède actuellement à l'établissement de tous ces arbres qui avaient été en de trop fortes proportions.

On les ramène tous — par de fortes coupures dans les grosses branches — à une hauteur moyenne qui ne dépasse pas le premier étage des maisons environnantes. Les deux squares, assombrés par ces verdure trop touffues, ne s'en porteront pas plus mal.

Les noms des grands hommes L'autre jour, l'Éclair, de Paris, passait en revue toute la descendance des hommes célèbres de France et signalait, par-ci, par-là, des titulaires de ces noms glorieux.

Notre confrère signalait ainsi à Nancy l'existence d'un Bassompierre, d'un Larousse et d'un Alphonse Karr, boulangier. Nous avons bien trouvé dans l'Annuaire, un Saint-Just et plusieurs Bassompierre, mais le nom du célèbre auteur des Guides fait absolument défaut chez nous. En revanche, nous avons à Nancy des noms connus dans l'ancien testament, Abraham et Absalon, Adam et Eve, Cain et Abel, Isaac et Jacob, David et Joseph, Moïse et Aron, Elie et Isaïe, Salomon et Ruben, etc. On trouve encore à Nancy des Adelphe et des Adolphe, des Agathe et des Albert, des Alexandre et des Alix, des Ambroise et des André, des Antoine et des Arnould,

des Aubert et des Barabé, des Barthélémy et des Benoît, des Bernard et des Bertrand, des Blaise et des Claude, des Clément et des Daniel, des Denis et des Didier, des Eloy et des François, des Gérard et des Gilles, des Grégoire et des Guy, des Honoré et des Jacques, des Lambert et des Laurent, des Louis et des Mansuy, des Martin et des Mathieu, des Michel et des Nicolas, des Pierre et des Paul, des Philippe et des Étienne, des Remy et des Robert, des Simon et des Théri, des Thomas et des Vincent. Il y aurait un curieux travail à faire sur l'étymologie des noms propres de personnes. Un grand nombre sont les prénoms devenus noms de famille, d'autres sont tirés des métiers, des professions, des lieux d'origine, etc.

Les Amis du « Nouveau Nancy » ET LE Développement de la Ville

Nous avons salué, il y a quelque temps l'apparition d'un journal hebdomadaire, le Nouveau Nancy, « organe d'intérêts des quartiers neufs, Montet, Mon-Désert, Commanderie, Médeville, Saintfontaine, Préville, le Bas-Pasteur ». Les mêmes quartiers viennent de fonder un comité, sous le titre d'Association des Amis du Nouveau Nancy. Ce comité a été créé à la suite d'une réunion tenue à l'hôtel des Bains, rue de la Commanderie. Le comité est constitué comme suit : Président : M. Panigot, propriétaire; Vice-présidents : MM. Chumal, commis d'Académie, et Gréif fils, brasseur; Secrétaires : MM. Paquier, retraité, et Bédalion, employé aux chemins de fer; Trésoriers : M. Hinget, propriétaire des Bains Marceau, et Colin, cafetier; Rapporteurs : MM. Collin et Jacquemin, architecte; Membres assesseurs : MM. Donders, industriel; Mienville, entrepreneur de charpente; Picoté, horticulteur; Biet, architecte; Dumont, dessinateur aux chemins de fer; Huguenot, propriétaire; Long, ingénieur; Scheffer, imprimeur; Sourou, professeur de musique; Goulon, Kern, propriétaire.

Les prochaines réunions du comité auront lieu au café Colin, rue de Mon-Désert. Il a été décidé que, dès maintenant, et sans autre avis, les adhésions seront reçues : 1^o chez M. Huguet, trésorier, hôtel des Bains; 2^o chez M. Colin, trésorier adjoint, rue de Mon-Désert.

L'adhésion comporte un droit d'entrée de 1 fr. Une minime cotisation annuelle sera fixée ultérieurement.

L'Est républicain est heureux de faire connaître ce groupement et de signaler l'initiative prise par les habitants de la partie Ouest de notre ville. Nancy grandit sans cesse. Le recensement montre que nous touchons à cent dix mille âmes. De nouveaux ressorts, de nouveaux incandescents urbains sont donc nécessaires. Les Amis du Nouveau Nancy l'ont compris; il faut les en féliciter.

On s'attachera à appliquer le même raisonnement au Comité des fêtes de Nancy, en formation. Il débute, ou le sait, à l'occasion de la Mi-Carême. Nancy — tant ancien que nouveau — a besoin d'animation. Peut-être me serai-je permis de rappeler, à ce sujet, que lorsque j'ai eu l'honneur de fonder, en 1903, le Syndicat d'initiative des Vosges et de Nancy, cette création devait avoir pour corollaire celle d'un Comité des fêtes qui essayât de faire de notre grande cité un pôle d'attraction pour les villes d'eau voisines. Si le nouveau Comité des fêtes entre dans cette voie, il peut aider puissamment à la prospérité de notre belle capitale régionale. — LÉON GOULETTE.

CAOUTCHOUC
 CHAUSSURES SUR MESURE
 US GENRES
 Bureau et de poche
 modérés
 d'Alsace-Lorraine
NANCY

spécialité de cousu-main
 Hommes, Dames, Fillettes & Enfants

A. DREMERÉ
 52, rue de Mon-Désert
NANCY

logerie - Bijouterie
RÉVOT Frères
 17, Rue St-Dizier, Nancy
UIDATION RAPIDE
 Grande baisse de prix

NDS BAINS MARCEAU
 de la Commanderie, 56 - Passage Marceau
 Rue du Faubourg Saint-Jean, 65
BLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE

E BLANCHISSERIE MARCEAU
 Faubourg Saint-Jean, 65. — TÉLÉPHONE 5.61
 et repassage de linge de corps, de table, de literie,
 d'ameublement, etc.
 des Articles de flanelle, Couvertures de laine.

S CHAUSSURES
 res, les plus Élégantes, les plus Solides
 Se trouvent à la

ONNERIE SAINT-MICHEL
 Mon-Désert (à l'angle de la Rue Mazerny)
MAISON, 79, Grande-Rue Ville-Vieille
 ussures vendues par la **Cordonnerie St-Michel,**
 faites sont dans ses Ateliers.
RIX SANS CONCURRENCE

TRAVAIL POUR TOUS
 orer leur situation pour travaux rémunérateurs, ne demandant
 e chez soi, toute l'année, dans n'importe quelle localité.
 recevrez toutes explications utiles.
ailleurs Réunis, 35, Rue des Dominicains, Nancy (M.-et-M.)

ts inaltérables
 ns aucune douleur

FORCE MOTRICE, MOTEURS
 Spécialité de **Petits Moteurs Industriels à Pétrole** pour
 Menuisiers, Charrois, Maréchaux, Mécaniciens, Bouchers, etc.
 De 1 à 6 chevaux, depuis **250 francs.**
 Renseignements gratuits sur demande. — Joindre timbre pour la réponse.
MÉCANIQUE EN TOUS GENRES
 Entretien d'Usines, transmissions, poulies, courroies, paliers, huiles, etc
LA MAISON FAIT LA RÉPARATION
 d'automobiles, machines à coudre, sonneries électriques, entretien et pose
 Un service spécial est organisé pour ce genre de travaux.
PRIX TRÈS MODÉRÉS
A. LEBAS,
 Mécanicien * Electricien
 NANCY. — Rue de Mon-Désert, 57. — NANCY

Au Bon Diable
 21, Rue Raugraff, 21, Nancy
 Vêtements confectionnés et sur mesure
VÊTEMENTS DE TRAVAIL
 pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants
Le meilleur marché de tout Nancy
 Maison de confiance fondée en 1872

Produits Alimentaires Félix Potin
Maison Ch. ROBARDELLE
 Téléphone 5.68 48, Rue Jeanne-d'Arc, 48 Téléphone 5.68
 (Au coin de la rue de la Commanderie)
 Maison Principale : 26, Rue Saint-Georges
SPECIALITÉ DE CAFÉS
 Comestibles, Desserts *
 Vins Fins et Vins de Table
 Spiritueux
 * Liqueurs de toutes Marques.
 Livraison à domicile et journalière dans tout Nancy.
DEMANDER LE CATALOGUE GÉNÉRAL

LA KOLA SPORTIVE
 est supérieure à tous les autres apéritifs; ne pas la confondre

Mission Indo-Chinoise
 et le roi du Cambodge à Nancy
 Sous peu, des mandarins des différentes provinces des pays de protectorat de l'Indo-Chine et de Cochinchine viendront à Nancy pour visiter nos industries locales et étudier nos produits lorrains.
 Ces mandarins, au nombre de 45, passeront successivement, et par groupe de 15, un séjour de 3 mois à Nancy, 3 mois à Lyon et 3 mois à Paris.
 M. Hahn, inspecteur des services civils de l'Indo-Chine, est désigné comme directeur de cette mission indo-chinoise à Nancy.

Le roi du Cambodge débarquera à Marseille le 15 juin et visitera successivement Paris, Lyon et Nancy.
 Il sera accompagné par sa troupe d'actrices qui représentera des tragédies antiques à Marseille.
 Le roi du Cambodge n'aura avec lui, lors de sa visite dans la capitale lorraine, que quatre à cinq de ses femmes, sans doute choisies parmi les plus belles.
 Il nous est affirmé que M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle se réserve le droit de répartir personnellement ces 45.000 fr. Il nous semble que MM. les conseillers généraux des cantons lorrains où ces cyclones se sont plus particulièrement faits sentir doivent protester énergiquement contre cette précaution. A MM. les Maires et à MM. les conseillers municipaux des communes les plus éprouvées à protester, car il ne s'agit pas dans la circonstance que la manne gouvernementale serve d'appât électoral, ce qui arriverait infailliblement si M. le préfet Humbert disposait lui-même de ces sommes qui doivent en somme revenir aux victimes les plus intéressantes, quelles que soient d'ailleurs leurs opinions politiques.

Les arbres de la place Saint-Jean
 Depuis quelques années, on se plaignait beaucoup des arbres qui environnent l'un des squares triangulaires de la place Saint-Jean, devant l'ancienne église Saint-Joseph, devenue le temple protestant.
 Ces hauts platanes avaient grandi démesurément et empêchaient de voir l'heure au cadran du temple. Les uns préconisaient leur abatage radical pour les remplacer par de jeunes arbustes, d'autres plus variées; les autres réclamaient seulement leur lécapitation.
 C'est cette dernière opération qui a prévalu, et l'on procède actuellement à l'élagage de tous ces arbres qui avaient crû en de trop fortes proportions.
 On les ramène tous — par de fortes coupures dans les grosses branches — à une hauteur moyenne qui ne dépasse pas le premier étage des maisons environnantes.
 Les deux squares, assombris par ces verdure trop touffues, ne s'en porteront pas plus mal.

Les noms des grands hommes
 L'autre jour, l'Éclair, de Paris, passait en revue toute la descendance des hommes célèbres de France et signalait, par-ci, par-là, des titulaires de ces noms glorieux.
 Notre confrère signalait ainsi à Nancy l'existence d'un Bassompierre, d'un Larousse et d'un Alphonse Karr, boulanger.
 Nous avons bien trouvé dans l'Annuaire, un Saint-Just et plusieurs Bassompierre, mais le nom du célèbre auteur des Guêpes fait absolument défaut chez nous.
 En revanche, nous avons à Nancy des noms connus dans l'ancien testament, Abraham et Absalon, Adam et Eve, Caïn et Abel, Isaac et Jacob, David et Joseph, Moïse et Aron, Elie et Isaïe, Salomon et Ruben, etc.
 On trouve encore à Nancy des Adelphe et des Adolphe, des Agathe et des Albert, des Alexandre et des Alix, des Ambroise et des André, des Antoine et des Arnould,

des Anbert et des Barsabé, des Barthelemy et des Benoît, des Bernard et des Bertrand, des Blaise et des Claude, des Clément et des Daniel, des Denis et des Didier, des Eloy et des François, des Gérard et des Gille, des Grégoire et des Guy, des Honoré et des Jacques, des Lambert et des Laurent, des Louis et des Mansay, des Martin et des Mathieu, des Michel et des Nicolas, des Pierre et des Paul, des Philippe et des Etienne, des Remy et des Robert, des Simon et des Thiéry, des Thomas et des Vincent.
 Il y aurait un curieux travail à faire sur l'étymologie des noms propres de personnes. Un grand nombre sont les prénoms devenus noms de famille, d'autres sont tirés des métiers, des professions, des lieux d'origine, etc.

Est républicain
 Le Man

Les Amis du « Nouveau Nancy »
ET LE Développement de la Ville
 Nous avons santé, il y a quelque temps l'apparition d'un journal hebdomadaire, le *Nouveau Nancy*, « organe d'intérêts des quartiers neufs, Montet, Mon-Désert, Commanderie, Médreville, Santfontaine, Préville, le Bon-Pasteur ».
 Les mêmes quartiers viennent de fonder un comité, sous le titre d'Association des Amis du Nouveau Nancy.
 Ce comité a été créé à la suite d'une réunion tenue à l'hôtel des Bains, rue de la Commanderie.
 Le comité est constitué comme suit :
 Président : M. Panigot, propriétaire;
 Vice-présidents : MM. Chanal, commis d'Académie, et Greff fils, brasseur;
 Secrétaires : MM. Paquier, retraité, et Bédaton, employé aux chemins de fer;
 Trésoriers : MM. Huguet, propriétaire des bains Marceau, et Colin, cafetier;
 Rapporteurs : MM. Collin et Jacquemin, architecte;
 Membres assesseurs : MM. Donders, industriel; Mienville, entrepreneur de charpente; Picoté, horticulteur; Biel, architecte; Dumont, dessinateur aux chemins de fer; Huguet père, propriétaire; Lang, négociant; Scheffer, imprimeur; Souron, professeur de musique; Goulou, Kern, propriétaire.
 Les prochaines réunions du comité auront lieu au café Colin, rue de Mon-Désert.
 Il a été décidé que, dès maintenant, et sans autre avis, les adhésions seront reçues : 1° chez M. Huguet, trésorier, hôtel des Bains; 2° chez M. Colin, trésorier adjoint, rue de Mon-Désert.
 L'adhésion comporte un droit d'entrée de 1 fr. Une minime cotisation annuelle sera fixée ultérieurement.
 L'Est républicain est heureux de faire connaître ce groupement et de signaler l'initiative prise par les habitants de la partie Ouest de notre ville.
 Nancy grandit sans cesse. Le recensement montre que nous touchons à cent dix mille âmes. De nouveaux ressorts, de nouveaux moteurs urbains sont donc nécessaires. Les Amis du Nouveau Nancy l'ont compris; il faut les en féliciter.
 On m'autorisera à appliquer le même raisonnement au Comité des fêtes de Nancy, en formation. Il débute, on le sait, à l'occasion de la MI-Carême.
 Nancy — tant ancien que nouveau — a besoin d'animation.
 Peut-être me sera-t-il permis de rappeler, à ce sujet, que lorsque j'ai eu l'honneur de fonder, en 1903, le *Syndicat d'initiative des Vosges et de Nancy*, cette création devait avoir pour corollaire celle d'un Comité des fêtes qui essayât de faire de notre grande cité un pôle d'attraction pour les villes d'eaux vosgiennes.
 Si le nouveau Comité des fêtes entre dans cette voie, il peut aider puissamment à la prospérité de notre belle capitale régionale. — LEON GOULETTE.

Extrait de l'Est
21 Mars

La rue Messier
C'est avec plaisir qu'on voit s'élever, presque par enchantement, les maisons neuves qui bordent les deux côtés de la nouvelle rue de l'astronome Messier, de Badonviller, ouverte l'an passé dans l'immense propriété Péne, de la côte de Toul. La municipalité vient de faire apposer les plaques d'émail bleu et blanc, indicatrices du vocable et de la section. On y remarque, pour la première fois, une intéressante innovation. Au-dessous du nom du titulaire de la rue Messier, on a placé les dates de naissance et de mort: 1730-1817. C'est un document historique qu'on pourrait compléter peut-être plus utilement (les dates n'intéressant qu'un petit nombre de personnes), en mettant, au-dessous du nom officiel de la rue, la qualité du personnage ainsi homologué: Messier, astronome; Coriolis, mathématicien; Verlaine, poète; Abbé-Gridel, fondateur des Aveugles; Sénémont, peintre; Boufflers, littérateur; Saint-Lambert, poète; François-de-Neufchâteau, littérateur, etc.

22 Mars

Avis officiel
M. le Maire vient de recevoir de M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle, communication de la dépêche suivante:
« Palais-Royal, le 14 mars 1906.
Le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, à M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle.
« La municipalité de Nancy a sollicité l'avis de mon administration sur les mesures qu'il conviendrait de prendre au sujet, soit du remplacement, soit de la restauration d'une fresque de Girardet, qui décore le plafond du salon central de l'Hôtel de Ville.
« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire savoir à M. le Maire de Nancy que, pour répondre au désir qu'il m'a exprimé, je viens de charger M. Roger Marx, inspecteur général des Musées des départements, de se rendre à Nancy, afin d'étudier sur place, et d'accord avec la municipalité, la solution à donner à cette affaire. »
Signé: DUJARDIN-BEAUMETZ.
21 mars 1906.

Les Travaux du Sacré-Cœur
Le « Bulletin de la basilique du Sacré-Cœur » annonce la terminaison des sculptures de l'intérieur des trois nefs. Les douze colonnes de l'édifice sont couronnées de merveilleux chapiteaux auxquels ont travaillé simultanément MM. Victor Huel père et fils et les ouvriers de M. Wolff, sur les dessins de M. Huel père. Ces bons artistes nancéiens, si modestes et si vaillants, ont fait chanter à la pierre les hymnes variées des séraphins et des neuf chœurs angéliques. Quatre-vingt anges d'un mètre de hauteur et dans des attitudes variées, sont sortis de leur ciseau en huit mois d'un labeur continu. Dans quelques jours, les gros travaux de la façade, à l'extérieur, seront terminés par une élégante colonnade. On sera alors à la hauteur de 23 mètres, au point précis où les cloches seront un jour suspendues. Les deux tours monteront ensuite rapidement; elles auront une hauteur totale de 42 mètres, y compris des coupes en pierres de taille. Enfin, plusieurs vitraux de la nef, déjà montés et assemblés dans les ateliers de M. Janin, seront mis en place pour Pâques. Les sujets traités se rapportent tous à des traits de la vie du Christ: les Noces de Cana, la Tempête apaisée sur le lac de Génésareth, Jésus pleurant sur la ville de Jérusalem, la Résurrection du fils unique de la veuve de Naim, la Pêche miraculeuse, la Célèbre résurrection de Lazare, la Samaritaine au puits de Jacob, Marie-Magdeleine, les Disciples d'Emmaüs et Saint Thomas reconnaissant la Résurrection du Sauveur.

On le voit, tous ces vitraux et ceux déjà en place, outre la riche décoration qu'ils formeront à la nouvelle basilique nancéienne, seront une véritable prédication par l'image et une galerie pleine d'intérêt.

A l'Arc-de-Triomphe
Depuis quelques semaines, par suite de lentes infiltrations, tout un angle de l'Arc-de-Triomphe, entre la rue Héré et la place de Vaudémont est détérioré par les eaux, et les gouttières ont exercé de nombreux ravages qui apparaissent seulement depuis quelques jours dans toute leur laideur. Les gelées ont effrité les pierres de taille et des taches jaunes et blanches, comme d'affreux champignons, s'étalent, très grosses, au-dessus du buste de Saint-Urbain et dans l'arcature qui regarde le restaurant du Petit-Carême. Une restauration importante s'impose à brève échéance, en attendant, nous croyons savoir que le service d'architecture de l'Hôtel-de-Ville s'occupe de remédier à ces dégâts considérables causés par les pluies si répétées de ces derniers mois.

Est républicain
22 Mars

Les fresques de Girardet
« La mairie nous communique: « M. le Maire vient de recevoir de M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle communication de la dépêche suivante: « Palais-Royal, le 14 mars 1906.
« Le sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts à M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle.
« La municipalité de Nancy a sollicité l'avis de mon administration sur les mesures qu'il conviendrait de prendre au sujet, soit du remplacement, soit de la restauration d'une fresque de Girardet, qui décore le plafond du salon central de l'Hôtel de Ville.
« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire savoir à M. le Maire de Nancy que, pour répondre au désir qu'il m'a exprimé, je viens de charger M. Roger Marx, inspecteur général des Musées des départements, de se rendre à Nancy, afin d'étudier sur place, et d'accord avec la municipalité, la solution à donner à cette affaire. »
Signé: DUJARDIN-BEAUMETZ.
(Il y a quelque chose de piquant dans cette dépêche d'un membre d'un ministère ultra démocratique, datée du « Palais-Royal » (donc, au surplus, son administration n'occupe que les dépenses) — et il y a quelque chose de cocassement majestueux dans cette « dépêche » du 14, communiquée à la population le 22. Ce n'est pas beaucoup plus rapide qu'au temps de Mazarin, constructeur du Palais-Royal. — Note du journal.)

Extrait de l'Est
22 Mars

Les suites d'une manifestation
L'ordre du jour porte règlement d'indemnités pour dégâts causés par la manifestation du 29 janvier 1906. Il s'agit de la maison de M. Lanterrier, faubourg Stanislas. M. Lanterrier quitte la séance au moment où cette question est discutée. M. Michaut, rapporteur, expose qu'au cours de la manifestation des étudiants contre la maison de M. Lanterrier, faubourg Stanislas, des dégâts furent commis dont la ville est civilement responsable. — Ce jour-là, dit-il, le maire disposait de la police locale et aucune intervention de l'autorité supérieure ne paralysait son action. Cette gaffe est accueillie par des sortes de rires approbatifs venant du côté de MM. Ney et Saumier et est soulignée par un « c'est bien » lancé par M. Georget. Le rapporteur expose que les dégâts causés à l'immeuble et aux appartements de M. Lanterrier par des liquides colorants s'élevèrent à 917 fr. 40; aux vêtements d'un

employé de M. Lanterrier, 80 fr. 70 (les vêtements détériorés seront remis au bureau de bienfaisance). Une vitre du restaurant Ferry, 23 francs. En outre 9 agents ont eu leurs vêtements mis en fâcheux état, ce qui est estimé à 160 fr. Le conseil vote donc une indemnité totale de 1.226 fr.

Extrait de l'Est

CONSEIL MUNICIPAL
De Nancy
Session extraordinaire du jeudi 22 mars
La séance est ouverte à 3 h. 20, par M. Michaut, premier adjoint, avant l'arrivée de M. le maire, momentanément retenu. Quelques minutes après M. le maire prend la présidence.
M. Ney, rapporteur, au nom de la Commission des finances, propose au conseil municipal qui les adopte plusieurs liquidations de pension de retraite: 1° celle de M. le docteur Lévy Charles, médecin municipal, fixée à 826 fr.; 2° celle de M. Masson, receveur d'octroi, fixée à 1837 fr.; 3° celle de M. Verrier, jardinier-chef des promenades, fixée à 1091 fr.; enfin 4° celle de Mme Thiébaud, veuve d'un ancien cantonnier de la ville, fixée à 253 fr.
M. Ruttinger, adjoint aux écoles, propose des créations d'emplois d'instituteurs-adjoints et d'institutrices-adjointes dans les diverses écoles municipales, dont la population scolaire s'est considérablement accrue: dans les écoles de garçons Didion, St-Georges, Stanislas, dans les écoles de filles Stanislas, St-Georges, Mon-Désert, enfin dans l'école maternelle St-Georges. La dépense à la charge de la Ville résultant de ces créations d'emploi s'élèverait à 3.600 francs par an, se décomposant ainsi: indemnité de résidence à chaque titulaire 359 fr., indemnité de logement 250 fr., soit 609 fr. à chacun et pour 6 emplois 3.600 francs, le poste de l'école de filles de Mon-Désert n'entraînant aucune dépense nouvelle, puisqu'il s'agit simplement de régulariser l'état de choses existant depuis plusieurs années déjà. M. le Dr Remy demande comment il se fait que certaines salles de classe créées par la municipalité pour la rentrée dernière d'octobre ne soient pas pourvues de titulaires; il croit savoir qu'on attribue la chose au Conseil municipal. M. Ruttinger dit que cette situation n'incombe nullement à la municipalité qui, dès que l'autorité académique a demandé de nouvelles salles dans certaines écoles, s'est mise à l'œuvre et a pu livrer pour octobre les locaux. Seulement, l'Etat n'ayant pas les fonds nécessaires pour le paiement des maîtres titulaires de ces salles, n'a nommé personne jusqu'à présent. M. Paul dit que, sans doute, certains politiciens racontent que c'est toujours la faute à Berlureau, or, dans l'espèce, Berlureau, c'est le Conseil municipal. M. Michaut dit qu'en effet il a fait construire, pour le mois d'octobre 1905, deux salles à l'école de la rue Saint-Nicolas et à l'école du boulevard d'Alsace-Lorraine, encore inutilisées, quoique demandées instamment par l'inspection académique. M. le docteur Remy dit qu'il est bien aise d'avoir soulevé cette question, afin que la population sache que, si certaines classes sont trop nombreuses et se trouvent, par suite, dans de mauvaises conditions d'hygiène, aucune responsabilité n'incombe au Conseil municipal. M. Ney dit que ces augmentations de dépenses, fâcheuses pour le budget municipal sont des conséquences de la laïcisation de l'enseignement.
M. Saumier, rapporteur, demande que la subvention attribuée à la Société d'apiculture de l'Est, qui était de 250 francs en 1904, soit portée pour son exposition du prochain concours national agricole, à la somme de 500 francs, parce que, cette année, la Société organise un congrès de toutes les sociétés similaires françaises et parce que la Ville touchera les entrées qui couvriront très probablement la subvention municipale. Le Conseil vote 500 francs.
Depuis nombre d'années, nos cultivateurs lorrains protestent contre les exigences de l'Etat qui ne veut fournir à nos éleveurs

que des étalons produisant des chevaux de guerre. On nos agriculteurs n'ont pu, jusqu'ici vaincre la résistance obstinée de l'Administration des Haras; nos concitoyens prétendent, avec juste raison, que nos prairies ne sont pas assez riches pour fournir le cheval de guerre, et disent, avec une certaine malice, qu'il est aussi difficile de l'obtenir dans nos contrées qu'il serait malaisé de récolter dans nos vignes lorraines un vin généreux possédant un bouquet délicat, tel que le clos Vougeot. Devant le mauvais vouloir de l'Administration supérieure, les comices agricoles se sont procurés des étalons de race ardennaise, produisant ainsi des chevaux de trait qui leur sont si utiles et ils abandonnent l'élevage si peu rémunérateur du cheval pour l'armée. Le comice agricole de Lunéville, désireux de montrer les résultats auxquels il est arrivé, demande à la ville de Nancy d'adoindre au futur concours agricole, une exposition de ses chevaux de trait. L'Etat, consulté par l'Administration municipale, n'a pas voulu voir figurer au concours, à côté des autres animaux, les chevaux dont nous parlons: c'est encore une gracieuseté de la part des Haras à l'endroit des éleveurs lorrains. Cette exposition, si intéressante pour tous nos cultivateurs, se fera à la Pépinière, en dehors de l'enceinte du Concours. Les initiateurs sont convaincus que tous les éleveurs lorrains y trouveront un réel enseignement. Le Comice agricole de Lunéville demande donc un emplacement à la Pépinière en dehors du concours officiel, et les installations nécessaires, c'est-à-dire 50 stalles pour étalons et chevaux hongres, 20 boxes pour juments suitées et les clôtures, coût environ 2000 fr. à prélever sur le crédit général voté par le Conseil pour le Concours agricole. Le droit d'entrée sera de 0 fr. 50 par personne au profit de la caisse municipale. Ces conclusions sont adoptées. M. de Crevoisier demande qu'on prévoit un certain nombre de stalles et de boxes supplémentaires, car, dit-il, du pays de Briey, quelques éleveurs amèneront également des chevaux de trait de race ardennaise. M. Michaut dit que ceci lui semble impossible, d'abord parce qu'à la Pépinière la place manque et qu'on a eu déjà beaucoup de mal de trouver l'emplacement suffisant pour les chevaux du comice de Lunéville, ensuite parce que la ville ne peut traiter avec des individualités, mais avec un comice qui prendra toutes les responsabilités à sa charge, qui s'occupera de tous les détails d'organisation pendant la durée du concours (nourriture, pansage, gardiennage, etc.) M. François, rapporteur dit que M. Nicolas, président de l'Union mutualiste lorraine demande une subvention de 4.000 fr. pour l'organisation d'un congrès mutualiste, qui aura lieu à Nancy les 22, 23 et 24 juin prochain, sous la présidence de M. Casimir Périer, ancien président de la République. Ce congrès aura une grande importance; en effet 1.200 sociétés environ y prendront part. Ces sociétés appartiennent aux onze départements suivants qui forment le 5^e collège électoral mutualiste: Saône-et-Loire, Aube, Haute-Marne, Seine-et-Marne, Marne, Haute-Saône, Doubs, Côte-d'Or, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges. M. François ajoute que la commission des finances, considérant qu'il y a lieu d'encourager la mutualité sous toutes ses formes et d'aider au développement d'une œuvre sociale dont l'utilité est incontestable, propose de voter la somme de 4.000 fr. Cette somme sera versée entre les mains de M. Laurent, maître de conférences à la Faculté des lettres, trésorier de l'Union mutualiste, qui sera chargé d'apurer les comptes et de restituer le reliquat à la caisse municipale. Conclusions votées. Un congrès d'hygiène sociale doit avoir lieu au mois de juin à Nancy. Le président du comité régional de l'Alliance d'hygiène sociale a fait une démarche auprès de l'Administration municipale à l'effet d'obtenir une subvention de la ville. M. Royer, rapporteur, dit qu'il est d'usage dans les localités où se tient annuellement ce congrès, que la ville prenne à sa charge les frais d'impression des rapports présentés au dit congrès; la commission des finances a pensé qu'il convenait de suivre cet exemple et, sans accorder d'autre subvention, a donné un avis favorable. Le conseil vote 2000 fr. dans ce sens. Un comité composé de notabilités s'est

constitué pour ériger un monument commémoratif à la mémoire du colonel Renard ; il demande à la ville de Nancy de souscrire à cette œuvre.

M. Saumier s'exprime en ces termes : qui n'a pas entendu parler des travaux du colonel Renard, le créateur de l'aspiration militaire, ce chercheur infatigable qui a marché à la conquête de l'air et qui a mis au service de son pays toute la science et le génie dont il était doué ?

Nous lui devons le ballon dirigeable, œuvre de longues et patientes recherches, dont l'emploi sera si important pour nos armées en campagne.

Nous lui devons également les trains sur route dont de récentes expériences dans la région ont montré la grande utilité.

Le monument sera érigé dans sa ville natale, à Lamarche (Vosges). Sur la proposition de la commission des finances le conseil vote 200 francs.

M. Georget donne lecture de deux états de dépenses imprévues.

M. Barthelémy dit que M. Dupré, commis expéditionnaire au bureau de l'état civil, sollicite une allocation spéciale en raison de ses charges de famille ; trois filles respectivement âgées de 7 ans, 6 ans, et 5 ans et un garçon de 18 mois.

D'après les précédents établis à l'égard du personnel de l'octroi et de la police, le pétitionnaire pourrait prétendre à une indemnité annuelle de 60 francs jusqu'à l'époque où l'aîné de ses enfants aurait atteint sa 18^e année.

Adopté.

M. Xardel, au nom de la commission d'administration, lit le rapport suivant :

Un mouvement d'opinion s'est dessiné en faveur d'une exposition internationale à Nancy. Les industriels s'y sont associés, des études ont été publiées par la presse, l'administration municipale a déjà, en 1904, accueilli favorablement ce projet.

Mais une exposition ne s'organise pas en un jour ; il faut être fixé longtemps à l'avance, et l'époque la plus rapprochée où elle s'ouvrira serait 1905.

Il faut donc savoir dès aujourd'hui, si l'on veut accepter l'idée d'une exposition.

Le conseil est appelé à délibérer sur le principe. Bien entendu, son vote ne comporte aucune décision sur l'emplacement à choisir, sur le caractère et l'organisation, sur les produits qui seraient appelés à y prendre part. Toutes ces questions viendront plus tard.

Sur le principe, les commissions ont émis des avis favorables.

L'exposition ne demanderait rien au budget municipal ; elle serait pour le commerce nancéien une source certaine de bénéfices importants.

Les expositions locales ont, en général, bien réussi ; les résultats de l'exposition de Liège, en 1905, ont dépassé toutes les espérances. Dans un temps plus éloigné, celle de Metz, en 1861, a été très brillante.

Placée à la frontière de la Belgique, du Luxembourg, de l'Alsace Lorraine et de la France, la ville de Nancy a une situation topographique exceptionnelle qui appellera le succès.

La municipalité fera bien en encourageant un projet qui donnera à la Ville un nouvel éclat.

Formons le vœu, Messieurs, que chacun l'esprit libre des préoccupations actuelles vienne apporter sa pierre à l'édifice et concourir de tout cœur à la réalisation d'une entreprise qui sera la manifestation vivante des ressources de notre pays lorrain, la glorification du travail, et une œuvre de paix sociale.

A l'unanimité, le conseil vote le principe d'une exposition à Nancy en 1905.

M. François vote de grand cœur ce projet, convaincu que le commerce et l'industrie de notre ville y trouveront largement leur compte.

M. Gutton, au nom de la commission des travaux, lit le rapport suivant : l'administration municipale a été souvent touchée de l'importance qu'il y aurait à abaisser le radier de l'égout Saint-Thibault entre la rue Clodion et l'égout collecteur.

Mais pour y arriver, il faut s'assurer la propriété des retenues d'eau existant sur le ruisseau près du canal.

En ce moment, la ville peut acquérir la propriété Néguin, qui possède un de ces bar-

rages et par le fait la propriété de la retenue. Le prix fait pour la propriété est de 42,000 fr. payables en quatre annuités, la première de 12,000 fr. les autres de 10,000 fr. La ville pourra d'ailleurs revendre tout ou partie de la propriété en ne conservant pour elle que le droit de supprimer la retenue.

La commission est d'avis d'accepter les propositions de l'administration municipale et d'acheter la propriété Néguin.

Adopté.

M. l'adjoint Gérard propose d'adopter deux marchés de gré à gré à soumettre à l'autorité supérieure, l'un concernant le dragage de la Meurthe, coût : 2,000 fr., l'autre avec M. Xé-nard, charbon, concernant le matériel du service des promenades.

M. de Roche du Teilloy propose un marché de gré à gré avec la maison Forest, de Senons pour la fourniture de trapp bleu, cassé à la main. Conclusions votées.

Par une pétition du 6 décembre 1905, M. de Scitvaux a demandé le curage du ruisseau de Nabécor depuis le point où il cesse d'être entièrement sur sa propriété jusqu'à la propriété de Monplaisir, et par arrêté du 8 février 1905, M. le préfet a prescrit une enquête de 8 jours sur cette affaire.

Le conseil doit donner son avis sur l'opportunité du curage demandé ; il donne un avis favorable.

M. Millery, au nom de la commission des travaux, dit que le carrefour des rues de Mon-Désert, de l'Etang et de Phalsbourg vient d'être un peu dégagé à l'entrée du pont par la construction de M. Balthazard. Il reste, en effet, en avant du pan coupé de la maison un terrain qui sera nécessaire un jour pour la rectification du pont de Mon-Désert et que M. Balthazard offre de céder en échange de l'exécution, par la ville, de certains travaux : dérasement de l'ancien mur de clôture à 65 centimètres de hauteur, pose d'une grille de 1 m. 50 de hauteur, établissement de trottoirs en bitume, à frais communs. Ces conclusions sont adoptées.

M. Deville, propriétaire à Nancy, à qui a été notifiée la décision prise par le conseil municipal dans sa séance du 28 mai 1905, au sujet d'un projet de rues à ouvrir dans le quartier du Crône, fait connaître ses intentions définitives, par lettre du 28 octobre 1905.

M. de Roche du Teilloy dit qu'à raison des projets de la ville dans ce quartier, M. Deville se borne seulement à l'ouverture d'une rue perpendiculaire au chemin du Crône, au lieu des 2 rues prévues tout d'abord, et ne parle pas du tronçon qui lui est demandé par le conseil municipal dans la direction de la rue projetée, entre les rues du Crône et Vayringe.

Ce tronçon est évidemment à construire pour amorcer la rue projetée par la ville, dans l'avenir. Il faut remarquer qu'on a prévu des rues en remblai en raison du voisinage de la Meurthe. Le projet comporte d'ailleurs toutes les installations de voirie habituelles, égout, eau, bordure en granit, caniveaux de 1 m chaussée en trapp et éclairage. Le conseil vote les réserves suivantes à imposer à M. Deville.

1° Le projet comportera deux rues, la première perpendiculaire au Chemin du Crône, la deuxième parallèle audit chemin et toutes deux s'étendant jusqu'aux limites de la propriété de M. Deville.

2° Le propriétaire intéressé versera 25 000 francs à la caisse municipale avant tous commencements de travaux qui seront exécutés par la ville.

3° L'assiette de la rue sera cédée gratuitement à la ville, par acte authentique aux frais des intéressés.

4° Les droits de voirie seront dûs, même en cas de recul des constructions de moins de 5 mètres.

5° Les propriétaires riverains supporteront seuls les frais de bituminage des trottoirs, ainsi que l'entretien des bordures et des surfaces sablées.

6° La Ville se réserve le droit de dénommer les rues dont il s'agit.

7° M. Deville devra s'entendre avec les propriétaires d'un égout à utiliser sur le chemin du Crône.

8° La Ville reste entièrement libre d'exécuter quand et comme elle l'entendra le projet des rues aboutissant aux rues du Crône, Vayringe et Virginie Mauvais.

M. Michaut, adjoint, dit qu'au cours de la manifestation par les étudiants dans le faubourg Stanislas, le 29 janvier dernier, il a été causé d'assez importants dégâts dont la Ville de Nancy est civilement responsable (loi du 5 avril 1884, articles 106 et suivants). Ce jour-là la municipalité disposait en effet, de la police locale et aucune intervention de l'autorité supérieure n'avait paralysé son action.

Des substances acides ou colorantes ayant été projetées contre la façade ou dans les appartements de M. Lanternier, le dommage est évalué à 917 fr. 30. Ce chiffre résulte d'une expertise amiable faite par M. André fils, architecte, représentant M. Lanternier, et M. Michel, conducteur honoraire du service d'architecture, représentant la Ville.

Un employé de M. Lanternier a eu ses vêtements tachés et mis hors d'usage. Un rapport de police évalue le dommage à 80 fr. 70, étant entendu que les vieux vêtements seront abandonnés au Bureau de bienfaisance.

Une vitre gravée a été cassée à la devanture de M. Ferry, restaurateur. La réparation a coûté 25 fr. 70.

Neuf agents de police ont eu leurs uniformes abîmés. M. le commissaire central propose de leur allouer des indemnités dont le total s'élève à 160 fr. 40. Enfin les frais d'expertises atteignent 51 fr. 80.

Soit au total 1.226 fr.

Le Conseil vote cette somme pour terminer cette manifestation de nos jeunes étudiants par trop colorante.

M. Lanternier avait quitté la salle des séances du conseil lorsque ce dernier est arrivé à cet article de l'ordre du jour.

M. de Roche du Teilloy dit que seul des propriétaires riverains de l'avenue Marcel, côté droit, M. Camuzet n'a pas abandonné la portion de son jardin nécessaire pour donner 8 mètres de largeur à la rue ; M. Camuzet a payé sa quote-part dans les frais de mise en état, mais il entend être indemnisé pour le terrain en saillie sur l'alignement projeté.

Il donne pour raison que les autres propriétaires côté Sud n'ont payé leur terrain que jusqu'à l'alignement actuel et que, dès lors, il ne leur coûte rien de le céder gratuitement à la Ville.

La ville propose de céder à M. Camuzet un excédent de terrain du chemin de fer de ceinture en échange de la portion à réunir à la voie publique, plus une soulte de 212 fr. 70. Adopté.

M. Xardel demande à l'administration municipale si elle est touchée du futur lotissement de la propriété Ste-Cécile, propriété Hulot ; il dit avoir vu des plans où des rues sont prévues, pour l'ouverture de ces nouvelles voies y a-t-il entente avec le service de la voirie ?

M. l'adjoint Gérard répond que M. Nathan, chargé de la vente de cette propriété, vient de faire établir des plans qui seront soumis à l'appréciation de la commission des travaux, puis du conseil municipal. On agit dans la circonstance comme on l'a fait lors de la création du nouveau quartier établi dans l'ancienne propriété des Frères St-Charles.

Si la spéculation veut lotir le parc Ste-Cécile d'une façon anormale et non admise par le conseil, ces rues ne seront pas classées dans le réseau municipal et, dès le début, elles seront fermées à leurs extrémités pour bien montrer que ce sont des voies privées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 h. 20.

L'AFFAIRE LANTERNIER

Un grand nombre de contribuables s'étonnent que la ville — c'est-à-dire eux, nous tous — se charge de payer les dégâts importants de la maison Lanternier. Ils font remarquer que la ville peut être déclarée responsable quand les auteurs des dégradations sont inconnus ou quand ils sont insolubles.

Mais, en l'espèce — comme on dit au Palais — on a arrêté les principaux manifestants. Ils ont même comparu en simple police. Ce sont des étudiants dont les familles peuvent payer.

M. Lanternier pouvait donc se porter partie civile devant le tribunal de simple police pour obtenir une réparation pécuniaire.

En tous cas, la ville peut se retourner contre ceux des manifestants qui ont été condamnés, et obtenir le remboursement de ce qu'elle a versé.

Telles sont les réflexions que nous avons entendues et qu'il nous a paru intéressant de reproduire. Elles sont l'application du proverbe célèbre : Qui casse les verres les paie !

Une institution qui disparaît

A Nancy, depuis peu d'années, une institution spéciale, à l'exemple de Paris, avait été créée par quelques-uns de nos confrères, des salles dites de dépêches ou d'exposition, qui servaient exclusivement de refuge aux flâneurs, aux gens sans avenir, à la basse pégre nancéienne.

Ces salles de dépêches ont à peu près disparu — et nul ne s'en plaint — vu leur absolue inutilité. L'impartial vient, ces jours derniers, de fermer son hall public de la place du Marché et de le transformer plus fructueusement en magasin commercial.

Toute la clientèle spéciale qui fréquentait cette salle, et où la police secrète faisait souvent d'amples cueillettes, a émigré vers d'autres lieux plus propices. Un autre de nos confrères a tellement réduit son hall qu'il n'est plus qu'un étroit passage ou boyau, qu'on veulrait supprimer avec plaisir.

Le plus simple pour chaque journal, c'est d'afficher chaque jour son numéro quotidien sur des tablettes accrochées à la muraille.

Les passants peuvent ainsi se rendre compte facilement des nouvelles et de la tenue du journal.

L'Administration de M. Mercier et le parc Sainte-Marie

On lit dans le *Nouveau Nancy*, organe des intérêts des quartiers de Mon-Désert, et adjacents :

« Nous avons adressé une demande à M. le maire de Nancy, le priant de vouloir bien nous accorder, comme il l'a fait pour d'autres personnes étrangères aux travaux, une carte d'entrée au parc Sainte-Marie, ce qui lui faisait connaître notre intention de tenir les lecteurs du *Nouveau Nancy*, c'est-à-dire les habitants des nouveaux quartiers, au courant des travaux exécutés pour le nouvel aménagement du parc. »

Voici la réponse que nous avons reçue de M. l'adjoint Mercier :

« A Nancy, le 21 mars 1906. »

« Monsieur, « J'ai le regret de ne pas pouvoir donner satisfaction à votre demande. L'Administration estimant que pour le moment il ne peut y avoir que des inconvénients à la présence de personnes étrangères sur les chantiers des travaux du parc Sainte-Marie. « Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. « L'adjoint délégué, « MERCIER. »

Voilà la réponse reçue par l'organe des quartiers neufs, le *Nouveau Nancy*, et, peut-être, n'y aurait-il pas lieu d'accorder une grande importance à cette petite affaire, si, malheureusement, on ne savait en ville, que de très considérables abatages d'arbres ont eu lieu au parc Sainte-Marie.

Dieu sait si, cependant, la voix de l'opinion s'était fait entendre à ce sujet !

Le public a-t-il assez demandé qu'on respecte les arbres et la verdure ? Tout Nancy était enthousiaste de la nouvelle promenade. On s'y plaisait. On ne se lassait pas de l'admirer. C'était une promenade agréée dans le genre du bois de la Cambre, à Bruxelles.

Mais l'honorable M. Mercier est forestier. Et, en sa qualité de forestier, il a découvert que nombre d'arbres étaient malades, voire moribonds, ou morts. De tels arbres peuvent se conserver encore longtemps, avec quelque soin.

Elu au Sénat

27 mars

Ex républicain

27 mars

Ex républicain

27 mars

Mais, hélas, l'art et le pittoresque n'ont rien de commun avec la comptabilité forestière! Aussi a-t-on coupé, scié, taillé dans le parc. Celui-ci a perdu de son charme, de ses ombrages. — Mais il faut être juste, M. l'adjoint Mercier a vendu beaucoup de stères de bois.

Nous comprenons que, tout de même, il ne soit pas pressé d'entendre les réflexions du public...

À la Pépinière

Depuis quelques jours, ainsi que nous l'avons annoncé dans un précédent numéro, on s'occupe activement de donner à la Pépinière ce coup d'œil splendide qui fait les délices des Nancéiens et des nombreux visiteurs étrangers. De tous côtés, ce ne sont que jardiniers, fleuristes, pépiniéristes qui s'acharnent à donner à ce splendide parc l'éclat des années précédentes et à lui conserver son renom bien mérité.

De jeunes arbres sont déterrés dans le carré situé près de la piste, pour être plantés sur le bord des allées. Le bassin a été l'objet mardi matin d'un curage au grand désespoir des canotiers qui, se voyant privés d'eau, se sont résignés tant bien que mal à suivre silencieusement les opérations.

Les quelques belles journées que nous avons eues jusqu'ici ont déjà attiré de nombreux promeneurs et les enfants ont pu se livrer à leurs jeux favoris sous l'œil bienveillant des mamans et des bonnes. Que le printemps active son action, et d'ici peu nous verrons avec fierté de nombreux excursionnistes admirer les beautés de notre Pépinière.

Un coin de Nancy inconnu

Connaissez-vous l'impasse Facdonel à Nancy ?

Non, aucun plan, aucun ouvrage n'en fait mention... et pourtant elle existe et c'est bien la chose la plus curieuse à visiter et je la signale aux Nancéistes, archéologues, géologues, photographes et simples touristes.

Tout en haut de la rue de la Colline de Boudonville, plus haut que les sentiers fleurant bon de la Culotte et de la Teulotte, plus haut que les maisons ouvrières du Bureau de bienfaisance, il y a un creux dans les roches, un sentier qui s'agrippe entre trois pauvres masures, dont l'une fut témoin d'un crime il y a peu d'années.

Au fond, à un cerisier qui voudrait fleurir, on lit sur une planchette : Impasse Facdonel. Défense d'aller plus loin.

Or, il est bon d'aller plus loin. Ce « plus loin » c'est un mur énorme, une falaise gigantesque de calcaire, avec, par dessus, des arbres qui béent sur le précipice.

C'est une ancienne carrière de la côte Sainte-Catherine, riche autrefois en marbres gris et veinés.

Or, la muraille de pierre jaunâtre s'entr'ouvre en son milieu ; une faille géante est là, naturelle, depuis des millénaires, et, dès l'aube, c'est la sensation d'un gouffre haut, profond, mystérieux, qui s'enfonce sous la colline, dans une largeur où seul un homme peut passer et s'aventurer avec d'innombrables précautions.

Les pierres se sont écartées dans une brisure étrange ; des stalactites de glace pendent dans l'obscurité, et l'on s'avance difficilement entre deux murs qui se resserrent, prêts à vous serrer dans leur étau.

Au fond de la caverne, il y a un gouffre qui s'enfonce... et c'est le mystère des entrailles de la terre inviolée.

C'est une curiosité peu banale que cette caverne de la côte de Boudonville qui paye de loin, il est vrai, les Grottes de Sainte-Reine ou le Gouffre de Padirac, mais qui n'en est pas moins une singularité géologique, absolument inconnue des Nancéiens.

Le propriétaire du terrain enclos se fait, du reste, un plaisir de guider les touristes en la caverne sombre, et quel qu'un

d'avisé pourrait organiser un pèlerinage géologique au Trou de roche de Boudonville, durant les beaux jours d'été qui vont venir.

Le parc Sainte-Cécile

Les acquéreurs du vaste parc Sainte-Cécile, au Mon-Désert, splendide propriété du baron Hulot, viennent de publier le plan de leur acquisition en vue du morcellement pour les futures constructions.

Le nouvel îlot est limité par les rues Jeanne-d'Arc, Sainte-Marie, boulevard d'Alsace-Lorraine et avenue de la Garçonne.

Deux nouvelles rues diviseront la propriété, l'une en prolongement de l'impasse Sainte-Marie, vers la rue du même nom, l'autre, dite rue Chopin (?) sur le plan, allant de l'impasse Sainte-Marie en obliquant vers la rue Jeanne-d'Arc.

Le plus rationnel serait de prolonger d'abord les deux impasses Sainte-Cécile et Sainte-Marie, et d'autre part les rues de la République, sans biaisier d'aucune façon vers la rue Jeanne-d'Arc.

Quant au prolongement de la rue Villebois-Mareuil, jusqu'à l'avenue du parc Sainte-Marie, c'est impossible, car on ne peut morceler ni déposséder l'importante clinique du docteur Vautrin, qui s'est établie depuis peu d'années à l'angle de la rue Jeanne-d'Arc.

Du reste le conseil municipal et la commission des travaux sauront faire prévaloir l'intérêt général du nouveau quartier et donneront des vocables historiques aux rues à ouvrir dans cette immense propriété de Sainte-Cécile, aux séculaires ombrages.

Les frais de la manifestation Lanterner

Nancy, 27 mars 1906.

Monsieur le directeur,

C'est avec le plus vif intérêt que vos lecteurs ont pris connaissance de l'article du journal sur la responsabilité pécuniaire des auteurs de la manifestation Lanterner. C'est douze cents francs, environ, que la Ville doit se faire rembourser, en se retournant vers les étudiants auteurs des dégâts.

Puisqu'ils sont connus, qu'ils paient ! Personne n'est l'ennemi de ces messieurs, pas même leur adversaire, mais ce n'est pas aux contribuables à payer leurs dégâts.

Nous croyons que l'opinion doit soutenir énergiquement là-dessus la municipalité, qui, comprenant deux honorables professeurs, hésiterait peut-être à prendre l'initiative de la procédure revendicatrice, si elle ne sentait que les contribuables sont avec elle.

Veillez agréer, etc.
Un groupe de contribuables.

La verrue du boulevard de la Pépinière

On sait les multiples réclamations faites jadis au sujet de la maison Lataye, qui faisait un angle avancé sur la rue des Tanneuriers et du boulevard de la Pépinière.

Cet immeuble vient enfin d'être rasé. La plate où il était situé forme maintenant la prolongation du trottoir qui longe tout le côté Est du boulevard.

La circulation des piétons ne donnera plus lieu, sur cette voie, à aucune critique, maintenant que cette verrue a disparu.

Souhaitons aussi voir disparaître celle qui, située rue de l'Étang, en face des rondes du chemin de fer, constitue un vrai danger public.

À propos de l'affaire Lanterner

Plusieurs personnes se sont étonnées que la ville de Nancy forcée de payer les dégâts commis à la maison de M. Lanterner n'ait pu se faire rembourser par les manifestants condamnés. Il faut remarquer à ce sujet que les procès-verbaux qui ont entraîné des condamnations ne visaient que les refus de circuler, tapage et non les dégâts commis contre la propriété d'autrui. La ville n'a donc aucun recours.

Un bureau de poste au Mon-Désert

L'importante extension des quartiers du Nouveau Nancy, dans les 3^e et 6^e sections, extension qui s'accroît de jour en jour, puisque cette quatrième ville nancéienne compte plus de 30.000 habitants, a déterminé un certain nombre d'habitants des rues Jeanne-d'Arc et Mon-Désert à réclamer de l'Etat un nouveau bureau de poste dans les parages de la Croix-de-Bourgogne.

Ce nouveau bureau de poste s'impose en effet... et il est assuré de faire des affaires très importantes chaque année, puisque le bureau du Montet, créé il y a peu d'années, fait plus d'un million par an.

Ce bureau du quartier de Mon-Désert serait utilement placé dans les environs immédiats de l'église Saint-Joseph, soit dans la rue Jeanne-d'Arc, soit dans la rue de Mon-Désert, soit peut-être encore au carrefour de la Commanderie. Il desservirait ainsi les immenses quartiers des paroisses Saint-Léon, Saint-Joseph et du Sacré-Cœur et rendrait d'utiles services aux milliers d'habitants de ces quartiers, qu'on ne peut plus taxer de déserts au jour d'hui, tellement est dense leur population, tellement sont nombreuses et pressées, et hautes et peuplées, les maisons neuves qu'on bâtit sans relâche depuis trente ans entre le chemin de fer, Villers et Laxou.

Le carrefour d'Auxonne

Il y a vingt ans, la rue d'Auxonne était la ruelle sombre la plus disgracieuse et la plus dangereuse des faubourgs de Nancy.

C'étaient des tournants étroits et sans fin entre de hauts murs de jardins, reculant les anciens parcs et villas de Boudonville, tant vantés par l'historien Lionnois.

Aujourd'hui — à part quelques futaies mises à l'alignement fixé — la rue d'Auxonne est une belle voie, large et bien éclairée, avec des trottoirs et un éclairage suffisant.

A son débouché près de l'ancien ruisseau de Boudonville — aujourd'hui voûté — la rue d'Auxonne offrait un dang'r pour les voitures.

D'une part, débouchait l'ancien chemin de Liverdun, puis la rue d'Auxonne se reliait difficilement au carrefour Colline-Montreville-Moulin de Boudonville.

La Ville a voulu parer à ces périls quotidiens en supprimant une maison d'angle et en nivelant autant que possible ce dangereux tournant. L'immeuble a été acquis ; on achève de le démolir actuellement auprès du bureau de poste auxiliaire qui rend tant de services à ces lointains quartiers, si vaillamment défendus au conseil municipal par M. Muller, qu'on a surnommé avec raison le « maire de Boudonville ».

Cette verrue d'Auxonne disparue, il ne restera plus dans ces parages que la mise au point du retour d'angle de la rue de Boudonville et de la rue de la Boudière, vocable historique du vieux ruisseau qui baignait jadis les remparts de Nancy et arrosait la rue de la Source et la Grande-Rue.

La route de Toul

Avec un esprit de suite qui fait plaisir, M. l'adjoint Gérard continue, lentement mais sûrement, les embellissements de la ville de Nancy.

C'est ainsi qu'il vient enfin de terminer l'organisation forestière de cette longue rue de Toul, qui va de la rue Saint-Léon au lointain terminus du Champ-le-Bœuf.

Cette route nationale, payée jusqu'à St-Mansuy — mais bien abîmée par le roulage des pierres — est entièrement bordée de jeunes arbustes, qui, dans peu d'années, donneront de frais ombrages et feront de ce chemin grimpaçant l'un des plus jolis boulevards extérieurs de notre ville.

Les arbustes sont plantés de dix en dix mètres, en bordure des trottoirs sablés — où du sable neuf serait bien nécessaire, — et l'on a protégé leur faiblesse par de solides tuteurs qui les préserveront des accidents. Outre cette double bordure d'arbres, le service de la voirie vient de terminer la pose de très nombreux becs de gaz, qui seront très utiles et très appréciés en ces parages excentriques.

On ne dira plus de la rue de Toul : « Avenue ni eau ni gaz ». Aujourd'hui, grâce aux efforts de la municipalité, tout le confortable possible a été octroyé à cette voie interminable, qui, encore une fois, en les beaux jours de printemps et d'été, deviendra la promenade favorite de beaucoup de Nancéiens.

Les travaux du Sacré-Cœur

Et les deux tours montaient toujours. Les voies arrivées au-dessus de la grande galerie qui domine toute la monumentale façade actuelle. Monteront-elles encore plus haut, avec le dernier étage qui devra recevoir la majestueuse sonnerie de M. Robert, avec leurs coupes terminées par des anges en bronze doré ?

C'est le secret du Sacré-Cœur et des généreux bienfaiteurs de l'œuvre, qui voudront terminer la jeune et radieuse basilique nancéienne, pour la fin de cette année 1906.

En attendant, le sympathique chef des chantiers Dufour est toujours sur la brèche, activant ses équipes, surveillant les appareilleurs, terminant ses épures, et préparant les arcs-boutants du mur de clôture, au-delà du chœur.

Dans l'église, tout est calme. On attend l'arrivée des quatre verrières promises pour Pâques par l'artiste Janin, et la pose imminente d'un bel autel à Saint-Joseph avec des mosaïques de Venise sur le poli du comblanchien.

À côté de l'église, on active la sculpture du buffet du grand orgue, qui se monte dans les ateliers renommés de M. Didier Van Coster.

L'ancienne chapelle provisoire est devenue une fort belle salle de réunion, avec théâtre admirablement aménagé, gradins pour 800 personnes, dégagements de tous genres, foyer des artistes, machinerie habilement agencée, superbes décors, vestiaire, etc. Deux tribunes superposées et solidement établies permettent ainsi de doubler le nombre des spectateurs. Et c'est une curiosité que cette salle d'œuvre construite en partie par le zélé curé et ses dévoués vicaires, aidés d'aimables collaborateurs en tous genres.

Les frais de la manifestation Lanterner

(suite)

Une note d'allure officielle déclare que la Ville ne peut se faire rembourser les dégâts causés à la maison Lanterner par les manifestants condamnés, car ceux-ci ne l'ont été que pour refus de circuler, tapage et non pour détérioration à la propriété mobilière d'autrui.

Un honorable professeur nous écrit pour faire ressortir aussi ce point. Il ajoute :

« Il ne faut pas sans cesse opposer, d'une part, les paisibles citoyens de Nancy ; d'autre part, les étudiants qui les molestent. Ce n'est pas là l'image de la vérité. Nancéiens et Nancéiennes vivent en fort bonne intelligence avec les étudiants. Le grand nombre de ceux-ci est une ressource et une recette pour le commerce local nancéen, et si parfois leur jeunesse est un peu exubérante et manifestante, avouez qu'elle n'a pas toujours tort. »

Veillez agréer, etc.
Un professeur (qui a été jadis étudiant).

Puisque notre correspondant fut jadis étudiant, il nous permettra de lui rappeler un fait qui remonte déjà à quelques années.

A cette époque, M. Gasquet était recteur, et M. Maringer, maire de Nancy.

Un boursier de licence, le jeune E..., originaire d'Allarmont (Vosges), s'amusa, une belle nuit, de concert avec un autre étudiant, à renverser et à briser les dauphins du bassin de la place Carnot.

A la suite d'une enquête, à la fois universitaire et municipale (car l'Université n'hésita pas à agir) le jeune E... dut rembourser à la Ville, qui ne lui en fit pas grâce, trois cents et quelques francs.

Voilà pour le côté municipal.

Du côté universitaire, le jeune E... fut puni par la suspension de sa bourse.

Et la chose sembla toute naturelle, au coupable, à ses camarades, à leurs maîtres et au public.

Aujourd'hui, si nous insérons une lettre ou une note demandant la recherche des responsabilités, nous avons l'air d'être de mauvais coucheurs, des persécuteurs de la belle jeunesse, et on nous répond que les étudiants font aller le commerce.

Certainement, ils le font aller. Ils ont fourni aussi un excellent concours au cortège de la Mi-Carême, notamment sous le costume de « chanteurs montmartrois ».

Mais nous ne voyons pas en quel cas la excuse les étudiants ayant enduit de mâtiers malpropres la maison Lanterne ?

(On doute que notre honorable correspondant, professeur qui se souvient d'avoir été étudiant, se soit livré à de ces malpropres divertissements.)

Dès le premier jour, nous avons dit que de tels faits étaient absolument dégoûtants et inacceptables. Notre opinion n'a pas varié, et on doit regretter fortement qu'on n'ait pu mettre la main sur leurs auteurs.

On remarquera, toutefois, que la note à payer comprend encore le remplacement d'effets arrachés par les manifestants à l'officier de paix Robin et à des agents.

Les jeunes gens qui ont arraché ces effets sont connus, puisqu'on leur a dressé des contraventions pour refus de circuler. Eh bien, n'est-il pas juste qu'ils remboursent ces dégâts ?

Ce n'est pas tant pour la somme à recouvrer que pour la leçon salutaire qui se dégageait de cette ferme attitude de l'autorité municipale.

Le vélodrome du Montet

Interrompus depuis quelques mois, les travaux du vélodrome du Montet, avec skating et stades de tout genre, viennent de reprendre avec vigueur, au pied de la côte de Vandœuvre. L'enceinte du vaste champ clos est en planches et l'on voit se dessiner parfaitement la piste ovale, montée sur un terre-plein soutenu par d'énormes contreforts.

A la bifurcation de l'ancienne et de la nouvelle route de Neufhâteau, l'architecte Schreiner a fait toute une équipe d'ouvriers et d'artistes qui construisent, sous sa direction, une immense salle de café, qui sera une curiosité de Nancy, tant par ses proportions gigantesques que par sa splendide décoration.

De nombreuses colonnes revêtues de plâtre, avec chapiteaux en stuf, soutiennent le plafond aux arceaux surbaissés. M. Wolf, auteur des sculptures décoratives de l'église du Sacré-Cœur, travaille depuis quelques semaines à cette somptueuse décoration.

Le vélodrome du Montet, une fois inauguré, deviendra, avec toutes ses attractions, une des grandes attractions de la jeunesse sportive de Nancy.

L'éclairage de la rue Pichon

La prochaine transformation de l'éclairage de la rue Saint-Dizier, du gaz à l'électricité, va permettre au service de

la voirie de satisfaire certaines réclamations qui s'étaient produites au sujet de plusieurs petites rues.

De ce nombre se trouve la rue Pichon, très mal éclairée, ce refuge quotidien des amoureux et des gens pressés de besoins rapides.

Aussi M. l'adjoint Gérard vient-il de décider l'amélioration de l'éclairage de cette rue du faubourg St-Pierre.

Ce travail, qui nécessite le remplacement des lanternes avec bec Auër, sera fait d'ici la fin du mois d'avril. On compte employer — si l'étroitesse des trottoirs le permet — les lanternes de la rue Saint-Dizier qui seront remplacées à cette époque par la lumière électrique.

Huit lanternes seront suffisantes pour éclairer convenablement la rue Pichon et l'entrée de la rue Sonnini.

Les frais de la Manifestation Lanterne

Nous recevons la nouvelle lettre suivante :

« Nancy, le 29 mars 1906.

Monsieur le rédacteur en chef, Vous relatez dans votre si estimable journal qu'une « note d'allure officielle » indique que la Ville ne peut poursuivre les étudiants en remboursement des dommages-intérêts payés à M. Lanterne, ancien étudiant en droit et je me rappelle que l'honorable professeur de droit criminel de la Faculté de droit de Nancy, M. Gerdel, m'a appris à son cours que toutes les personnes qui ont participé à un crime ou à un délit sont tenues solidairement des conséquences de ce crime ou délit. Autrement dit, il suffit que la Ville s'adresse à un seul des manifestants pour obtenir contre lui condamnation pour le tout.

Si la Ville le fait et si un des étudiants, contre lesquels la police a verbalisé est condamné à rembourser la Ville, il est certain que tous ses camarades participeront d'eux-mêmes, par camaraderie et par solidarité, à la condamnation.

Veillez agréer, etc...

Un gradué en droit.

Le raisonnement du gradué en droit est très digne d'intérêt. Malheureusement, voici une autre lettre, celle-ci émanant de M. l'adjoint chargé de la police et qui affirme qu'aucun manifestant ne peut être poursuivi.

« Nancy, 29 mars 1906.

Monsieur le rédacteur en chef, Dans le numéro de l'Est républicain de ce jour, en parlant des frais occasionnés par la manifestation contre M. Lanterne, vous insistez sur cette idée que la municipalité devrait faire payer aux étudiants les dommages causés, soit à l'immeuble, soit aux effets des agents de police.

C'était bien le désir de l'administration, et s'il n'a pas pu être réalisé, c'est que les éléments nécessaires pour une éviction judiciaire ont fait défaut.

Dès que les procès-verbaux rédigés à cette occasion me sont parvenus, j'ai prié M. Eugène Larcher, avocat conseil de la ville, de vouloir bien venir les examiner. Il s'est très obligeamment prêté à cette étude qui a fait nettement ressortir l'impossibilité pour la ville de se porter partie civile à l'égard d'un quelconque des prévenus, puisque les procès-verbaux constataient bien des coups, des cris ou des refus de circuler, mais étaient muets sur le jet de matières colorantes ou puantes.

Comment aucun jet de matières n'a-t-il pu être constaté ?

C'est fort compréhensible, car les jeunes gens qui se trouvaient à proximité directs des agents se gardaient bien de rien jeter, laissant ce soin à leurs camarades placés plus loin, hors de la portée immédiate de la police.

De même, les dégâts causés aux vêtements ne sont pas le fait des étudiants arrêtés et connus, mais celui de leurs camarades qui cherchaient à délivrer leurs compagnons et dans ce but malmenaient et bousculaient les agents; or, ceux-là, très nombreux, ne sont pas connus.

Nous avons donc dû, pour tous ces procès-verbaux, nous contenter des poursuites correctionnelles ou en simple police, pour coups à agent et attroupement.

C'est avec intention que j'ai demandé à M. le maire de ne pas englober ces dommages dans le crédit des dépenses imprévues, mais d'en faire l'objet d'un vote spécial du conseil municipal. Mon but a été précisément de faire ressortir les conséquences de ces frasques de jeunesse pour la bourse de chacun de nous, et, par suite, le danger qu'il y aurait à les considérer avec trop d'indulgence, quand elles dépassent certaines limites, ce qui était le cas en l'espèce.

L'administration municipale ne pouvait faire plus.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, l'expression de ma considération la plus distinguée.

MERCIER,

adjoint.

Il me serait donc de s'en remettre aux conclusions de l'honorable adjoint ? Tout au moins, peut-on émettre l'espoir que MM. les étudiants, chimistes ou autres, ne songeront pas à renouveler leurs exploits maladroits.

Un souvenir de Vieux-Nancy

Une conséquence bien inattendue de la loi contre les Congrégations religieuses et de la confiscation des biens des religieuses du Saint-Cœur-de-Marie, c'est la mise au jour, cours Léopold, des restes considérables de l'ancien bastion de la Ville-Vieille, appelé bastion de Danemark, et qui formait l'angle du Cours et de la rue de Craffe.

Les acquéreurs des biens du Cœur-de-Marie se sont trouvés aux prises pour bâtir ou creuser des caves et des égouts avec ce vieux bastion, construit d'une manière très solide.

Depuis quinze jours, le long de la chaussée, une équipe de terrassiers parvient à peine, à l'aide du pic et de la pioche, à enlever quelques parties de ces enrochements faits de main d'homme. Le travail d'arrachement est des plus pénibles, afin de creuser un étroit chenal pour le raccordement des nouvelles propriétés avec l'égout public de la rue du Haut-Bourgeois.

Ces bastions de la Ville-Vieille, disparus depuis la création du cours Léopold en 1778, reparessent de temps en temps pour rappeler leur existence souterraine et faire songer au Nancy fortifié de nos ducs et à l'enceinte de Charles III, modifiée par Vauban.

Le bastion de Danemark était flanqué du bastion de Salm et des Michottes, à droite, et des bastions le Duc et le Marquis, à gauche, jusqu'à la Pépinière. On ne trouve plus trace de ces derniers que dans les environs immédiats de la porte de la Craffe et de la porte Notre-Dame-des-Champs.

Le « sae » des promenades.

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de faire vos nombreux lecteurs juges des faits sans exemple qui se passent dans nos promenades de la Pépinière et du parc Ste-Marie.

Ayant lu dans votre journal le compte rendu de la liquidation des pensions de retraite, accordées par l'administration à divers de ses employés, j'ai constaté avec stupéfaction que M. Verrier, jardinier chef des promenades, était du nombre. Ne me rendant pas bien compte comment M. Verrier, dont l'expérience et la compétence en matière de jardinage sont incontestables, avait pu se décider à demander sa retraite aussi prématurément, je fis part de mes réflexions à un employé de l'administration.

Il me répondit : Mais d'où sortez-vous ? Voilà déjà sept ou huit mois qu'il y a un nouveau jardinier-chef à Nancy ; il a le titre de « Directeur des promenades ».

Directeur des coupes serait plus exact, car il a été chargé par M. l'adjoint Mercier de cultiver le magnifique parc Sainte-Marie, dont tant de beaux arbres ont été transformés en stères de bois de chauffage. Sa consigne ne s'est pas bornée là. A titre de joyeux aveuement, le nouveau Directeur a fait arracher et brûler sur place la splendide collection de rosiers à hautes tiges qui se trouvait à l'entrée de la promenade

donnant sur la rue Grandville. Il paraît que ces charmants arbustes, qui faisaient l'admiration de tous les visiteurs pendant la saison estivale, avaient des fleurs trop foncées au gré de notre municipalité, qui ne veut que du blanc. Le Directeur des promenades ne s'arrêta pas en si bon chemin et l'impitoyable cognée s'abatit bientôt sur le massif de verdure voisin des défunts rosiers ; il ne respecta que quelques lauriers-amaniers. Or, à la place des arbustes détruits, savez-vous, amis lecteurs, ce qu'il replanta ? Je vous le donne en mille : il replanta des rosiers à hautes tiges, qui n'ont de beau qu'une flamboyante étiquette jaune. Et, comble de la barbarie, autour de ces malheureux, qui ont environ 1 m. 30 de hauteur, il établit une ligne d'acier négundo, ou érable panaché, arbustes très connus dont la hauteur est de 5 à 6 mètres.

Que vont bien être de ces hauts faits nos distingués horticulteurs et amateurs de Nancy ? Ils n'auront pas de peine à constater qu'un jardinier de profession n'a pu être l'auteur.

Pendant qu'on se livrait à ce travail, on négligeait une tradition que les promeneurs appréciaient fort. Depuis longtemps les jardiniers, à l'arrière-saison, garnissaient les massifs de plantes hivernales ou très printanières : Pensées, primevères des jardins, silènes, myosotis, etc. Rien de tout cela n'est en place. Ces plantes modestes, qui réjouissaient les yeux les premières, n'ont pas été plus favorisées que les grands arbres.

J'en appelle à toutes les personnes compétentes : Pourquoi ces coupes, ces arrachages, ces transformations inutiles ou malheureuses ? Faut-il absolument du bois pour chauffer le zèle des électeurs ? Et nos « libéraux » qui déplorent continuellement le trop grand nombre de fonctionnaires ! C'était bien la peine de nous gratifier d'un « Directeur des promenades » pour faire une telle besogne.

Agréer, etc. Jenuc.

La verrue des Tanneries

On vient enfin de commencer, derrière la caserne Sainte-Catherine, la démolition tant de fois réclamée depuis vingt ans, d'une maison d'angle sur la rue des Tanneries et le boulevard de la Pépinière, dans les environs immédiats du Marché aux bestiaux.

Cet immeuble délabré faisait une forte saillie sur la rue et gênait considérablement la circulation des voitures de bouchers, surtout depuis la création d'une ligne de tramways.

C'est pourquoi, continuant la série de ses améliorations, la ville de Nancy a résolu d'acquiescer cette vieille maison pour la démolir, élargir le passage et mettre le tout à l'alignement.

Après la disparition des verrues d'Auxonne, de l'Equitation et de la rue Mazagran, voici la verrue des Tanneries qui disparaît à son tour. C'est d'un heureux augure.

Les transformations de la rue St-Dizier

Depuis quelques jours, la rue Saint-Dizier offre aux regards charmés de nombreuses modifications de devantures, qui vont rutiler aux premiers rayons du soleil printanier.

On admire surtout une devanture d'un nouveau genre avec de fort jolis vitraux, qui donnent une note des plus agréables à tout l'ensemble.

Le nom même du négociant est en verre taillé, peint et serti dans du plomb doré, et c'est le premier exemple de décoration de ce genre que l'on peut voir à Nancy. C'est en tout cas plus harmonieux que les vilaines bandes bleues qu'un de nos confrères vient de faire apposer dans le voisinage immédiat de la Cathédrale et qui déparent affreusement l'ancien palais primitif, dépecé comme on sait après la liquidation forcée des Frères de Saint-Joseph.

Dans le Clos Olry

Tout en haut de la rue du Montet, au-dessus de la rue du Général-Fabvier, un enclos très considérable à usage de verger et de chênivière, se transforme tous les jours et se dépèce au gré des acheteurs.

Est républicain

So Mmm

Eclair sur la

So Mmm

Eclair sur la

So Mmm

Eclair sur la

So Mmm

Eclair sur la

So Mmm

C'est l'ancien Clos Olry qui est devenu une véritable rue, encore sans vocable officiel, rue particulière et close aux deux bouts, et bordée de mignonnes petites maisons, qui semblent d'élégants jolijoux. Ces maisons claires et riantes, entre cour et jardin, se succèdent en bel ordre, à droite et à gauche, jusqu'au mur de clôture de l'ancien Champ de Mars, occupé par les dépendances et les magasins à fourrages du quartier de cavalerie Donop.

Il y a déjà une vingtaine d'immeubles en bordure de cette rue neuve, quartier riant et paisible de braves bourgeois, de petits rentiers et de modestes fonctionnaires. C'est loin... mais il y a, tout proche, deux lignes de tramways qu'on peut facilement utiliser et qui transportent bien vite au centre du commerce et des affaires de Nancy.

Les travaux du Champ d'Asile

D'importants travaux se poursuivent depuis quelque temps sur divers points des terrains vagues des anciens bastions, entre la porte de la Craffe, la caserne Hugo et le futur boulevard Charles V.

Ce vaste boulevard, amorcé à l'entrée de la rue des Glacis, est en grande partie tracé jusqu'au dernier remblai, où l'on commença en bordure les fondations du nouveau gymnase municipal.

Outre ces travaux qui sont activés depuis plusieurs jours, une nombreuse équipe de terrassiers est occupée à débayer le tracé des nouvelles rues Duc-Ferri III et Philippe de Gueldres, la première partant du pied des tours de la Craffe, la seconde longeant le mur de clôture de la caserne Hugo.

On peut se rendre compte maintenant que toute la superficie du Champ d'Asile avait été élevée de plus de dix mètres de remblais de tout genre, à la fin du XVII^e siècle.

Le sol des deux rues va être abaissé au niveau de la rue de la Craffe, ce qui nécessitera un escalier considérable pour monter au pavillon du conseil de guerre. On y accède provisoirement aujourd'hui par un pont en bois, jeté au-dessus de la rue Ferri III.

La grille de clôture et la porte monumentales viennent de disparaître, ainsi que le mur avoisinant la tour ouest de la Craffe.

Les fouilles — extrêmement importantes et intéressantes — sont suivies attentivement par de vieux archéologues nancéiens qui voudront faire le plan de ces ruines et redire ce qu'elles rappellent d'historique.

On a mis au jour une vingtaine d'énormes contreforts, ayant été enterrés il y a longtemps avec le lierre qui les tapissait.

Dans la journée de vendredi, le pied d'un ouvrier a heurté de nouvelles substructions et a percé une voûte donnant accès à une chambre intérieure fort bien appareillée.

Les fouilles successives, le long de la porte de la Craffe et dans le bastion lui-même, soit pour les rues en création, soit pour le futur institut de physique, amèneront certainement des découvertes du plus haut intérêt pour l'histoire des anciennes fortifications de Nancy.

On a retrouvé vendredi, à six mètres de profondeur, des vieilles poteries vernissées qui certainement gisaient là depuis plusieurs siècles.

Pour soutenir les maisons de la rue de la Citadelle et le terre-plein du conseil de guerre, il va falloir créer des murs de soutènement; mais les tours de la Craffe seront complètement dégagées et apparaîtront désormais dans toute leur hauteur.

Il est à désirer que tous les objets trouvés dans ces fouilles municipales soient déposés au Musée lorrain.

A l'Hôtel des pompiers

Dimanche matin, à 10 heures, a eu lieu, dans le local des pompiers, une cérémonie en l'honneur de M. le capitaine Barbier, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Une croix de l'ordre a été offerte par la compagnie, ainsi qu'une corbeille de fleurs à Mme Barbier. Les pompiers du poste permanent ont fait don d'une statue symbolique représentant un pompier sur un toit prêt à attaquer le feu, sa lance à la main.

On remarquait la présence de la plupart des officiers de pompiers du département.

MM. Gérard et Chrétien, adjoints, et Royer, conseiller municipal, assistaient à la cérémonie.

Après le punch, les pompiers ont exécuté des exercices. Leurs officiers se sont ensuite réunis en congrès et à midi a eu lieu un banquet.

Au Jardin botanique

Le Jardin botanique, œuvre du roi Stanislas et du médecin Bagard, est de nouveau ouvert au public et l'on peut déjà s'y venir promener sous le regard sévère du docteur Crevaux, dont le buste et la pyramide qui le supporte, auraient besoin d'un sérieux nettoyage.

Les allées sont bien entretenues et les plantes aux noms savants sont étiquetées avec méthode.

On n'a toujours pas retrouvé le beau buste de Stanislas, le fondateur, qui ornait l'une des salles du pavillon d'entrée, où l'on remarque seulement aujourd'hui la jolie console avec l'inscription commémorative du collège de médecine de Nancy.

Il y a aussi une manière de caïran solaire, sur une colonne d'angle, qu'il serait utile de restaurer.

La partie du jardin qui longe le mur de l'Ecole forestière, laisse aussi à désirer; on pourrait l'aménager en un agréable sous-bois, avec du lierre, de la pervenche et des taillis enbaumants.

A l'Hôtel des Postes

Dans la cour intérieure du nouvel hôtel des postes, on termine la pose de la charpente métallique de la marquise un peu lourde qui coupe désagréablement — mais utilement, paraît-il — le rez-de-chaussée de cet établissement.

Dans quelques jours l'ensemble sera peint et couvert de vitres dépolies; il faudra ensuite disposer les tuyaux pour l'écoulement des eaux, ce qui ne sera pas facile, étant donnée la contre-pente vers les murailles. Il faudra éviter que les eaux ne s'infiltreront dans la maçonnerie.

Dans le grand hall où le public réclame toujours une horloge de précision, donnant l'heure juste de la gare, on vient d'apposer de petits tableaux en bois, qui évitent les affreux collages d'affiches à même la muraille, comme on en peut voir sur les pilastres de l'entrée, rue Claude-Charles.

On cherche vainement l'entrée de la direction (il n'y a pas de plaque indicatrice à la sonnette) et la boîte aux correspondances du directeur départemental.

Avec le bon assez considérable fait sur les devis de cette construction, ne pourrait-on pas terminer les sculptures de la façade, sur les quatre piliers d'angle et faire poser les trois colonnettes en bois sculpté qui manquent aux deux dernières fenêtres du rez-de-chaussée, près de la rue Saint-Julien?

L'Association des Amis du « Nouveau-Nancy »

Nos lecteurs savent que vient de se fonder une société dite du « Nouveau-Nancy », ayant pour objectif de donner une animation plus grande aux quartiers neufs, en même temps que « décentraliser » le commerce et les affaires.

Le président du comité provisoire est M. Panigot.

Au cours d'une réunion qui a eu lieu mercredi soir, salle du Petit-Paris, devant une centaine de personnes, M. Collin a donné connaissance d'un très documenté et intéressant rapport mettant en lumière les différents buts que se propose d'atteindre la société.

M. Collin, après avoir fait l'histoire de la Ville-Vieille, de la Ville-Neuve et de celle de Stanislas, indique en passant qu'une quatrième cité s'est juxtaposée aux trois autres. Malheureusement, cette dernière n'a pas été bâtie, comme son illustre devancier, sur un plan régulier. Elle a poussé comme « une enfant du hasard ».

Des constructions se sont dressées et soudées les unes aux autres, sans préoccupation d'une harmonie quelconque, ni d'un alignement préalable.

Il en a été de même pour les rues tracées n'importe où et se rattachant plus ou moins bien aux voies primitives de l'ancienne ville.

Et le rapporteur explique comment, avec le concours d'hommes de bonne volonté, de compétence et d'énergie, on arrivera, sinon à faire disparaître ces anomalies, du moins à les corriger.

Il estime aussi qu'une agglomération de 40.000 habitants a bien le droit de vivre quelque peu de sa vie propre, d'être organisée et administrée dans d'autres conditions qu'un faubourg ou un groupe de faubourgs, d'autant plus que cette agglomération n'est pas délimitée d'une façon arbitraire ou conventionnelle. La topographie du terrain et la disposition même des lieux en tracent seules les limites qui, dans l'ensemble de la ville, forment une cité bien distincte.

Bâti sur un plateau qui domine légèrement l'ancienne ville, les quartiers neufs ont formé ce qu'on peut appeler le « Nancy-Haut ».

Cette raison seule suffirait à les rendre distincts. Mais il y a plus. En effet, la démarcation est encore accentuée par la voie ferrée et les quais de marchandises de Mondésert, en sorte qu'on pourrait encore dire qu'il y a la rive droite et la rive gauche; la rive gauche serait le nouveau Nancy.

Du fait même de cette situation bien distincte de l'ancienne ville, l'agglomération nouvelle a ses droits et ses intérêts bien distincts. Mais ces droits et ces intérêts ont été de tous temps négligés, et on n'a fait que ce qu'on ne pouvait ne pas faire.

Encore actuellement, les doléances qui ont été faites au sujet de la voirie, de la police, de l'éclairage, sont innombrables.

Cependant, la ville tirant plus de tiers de ses revenus du Nouveau-Nancy, où les impôts ne sont pas moins lourds que dans l'ancienne ville, peut-on dire que le « Nouveau-Nancy » figure pour un tiers au budget des dépenses?

Il n'y a que quelques années seulement que l'administration municipale a commencé à s'occuper de la nouvelle ville, qui sera dotée d'une école de pharmacie et d'une autre des Beaux-Arts, construites dans le terrain attenant au parc Sainte-Marie. Cela, malgré tout, n'est pas énorme et il y a encore beaucoup à faire si l'on veut que la ville nouvelle soit aussi bien dotée que l'ancienne.

Ainsi, il y aurait aussi à construire une salle de spectacles, à améliorer le service des tramways, commode pour ceux qui se rendent au Point-Central, mais non pour en revenir, de débarrasser le Point-Central de la pléthore commerciale, au profit du Nouveau-Nancy, etc.

En ce qui concerne le commerce des nouveaux quartiers, il faut reconnaître que si, jusqu'à présent, il s'est trouvé dans une situation précaire, c'est uniquement en raison de l'état d'esprit des commerçants, trop timorés et trop amateurs du « chacun chez soi ».

Parlant de là, pas de cohésion pour lutter contre les circonstances défavorables qui les oppriment. Après s'être plaints amèrement de ce que la population de ces quartiers n'achète qu'au Point-Central, les commerçants en question rentrent dans leur arrière-boutique. Pourquoi ne descendraient-ils pas sur le trottoir pour causer entre eux ou avec les voisins et chercher le moyen de combattre le mal commun? Pourquoi, au lieu de gémir derrière leur comptoir, ne font-ils pas de véritables « courrails », d'où il sortirait de bonnes idées et un peu d'énergie?

L'union de tous est donc nécessaire pour arriver à ce résultat. Et pour bien défendre les intérêts du Nouveau-Nancy, il faut les bien connaître. Ce programme de la nouvelle association doit donc comporter d'abord l'étude de toutes les questions qui

touchent aux intérêts municipaux et commerciaux. Il n'est pas à craindre que le travail de la société du Nouveau-Nancy se confonde avec celui de l'administration. Il ne court pas risque de faire double emploi. On n'est jamais mieux servi que par soi-même, ce qui ne veut pas dire qu'il faille se mettre en opposition avec l'administration.

L'essor d'une association des intérêts du Nouveau-Nancy doit au contraire faciliter le concours de l'administration, car cette société possèdera en effet des éléments que l'administration elle-même n'a pas, de sorte que quand on présentera des revendications à l'hôtel de ville, il y aura grande chance pour qu'elles soient acceptées. Voilà en quoi consiste la première partie de la tâche qu'une société comme celle-ci doit s'imposer.

La deuxième est de créer la force morale nécessaire pour faire triompher la solution de ces questions. Cette force morale sera réalisée par l'union et le nombre des adhérents à la nouvelle société. On a pu remarquer que c'est lorsque des nouveaux quartiers ont compté de nombreux électeurs que l'on a commencé à leur accorder quelque chose. La crainte de l'électeur est le commencement de la sagesse. (On rit.)

Il faut aussi faire régner « l'esprit de quartier », qui a pour résultat de ne jamais sacrifier les intérêts du quartier au bénéfice du centre. Pour le faire naître et le développer, on pourra organiser des fêtes auxquelles les industriels et les commerçants des quartiers neufs pourront prêter leur concours. On devra aussi s'occuper de la création de sociétés sportives et artistiques, qui appartiendront spécialement au Nouveau-Nancy. Ces fêtes auront l'avantage de créer un mouvement qui, jusqu'ici entraînait la population de la nouvelle ville à l'ancienne.

L'esprit de quartier peut encore être favorisé par le sectionnement électoral. Cette question doit être réservée pour les réunions ultérieures. Cependant, on peut dire que le grand avantage de ce système serait d'empêcher les élections municipales de se faire exclusivement sur le terrain politique, qui se trouveraient ramenées bon gré mal gré sur le terrain des intérêts municipaux.

Enfin, l'esprit de quartier trouve encore un puissant auxiliaire dans la publication d'une feuille spéciale dont il est inutile de démontrer l'utilité.

Pour réaliser toutes ces questions, il ne faut pas que la politique pénètre au sein de la Société, car c'est une semence de haine et de discorde.

Telles ont été exposées, les idées contenues dans le rapport de M. Collin, idées qui ont recueilli l'assentiment des assistants.

Pendant une suspension de séance des carnets à souches circulent parmi les groupes ou de nouvelles adhésions sont recueillies.

Ensuite, on passe à la discussion des 12 articles des statuts déjà rédigés. (Nous avons déjà parlé de ces statuts.)

Un 13^e article est adopté. Il stipule que toutes questions politiques ou religieuses sont bannies du sein de la société.

M. Alfred Krug fait remarquer, en ce qui concerne les cotisations, que la somme de un franc est insuffisante pour couvrir les frais de la société et organiser des fêtes. Il propose le chiffre de 5 fr.

Un autre assistant demande aux administrateurs de fixer cette somme à 3 fr. pour les membres honoraires et à 2 fr. pour les membres actifs. Cette seconde proposition est adoptée.

M. Humbert propose de constituer la société en syndicat, semblable à ceux des propriétaires, etc., pour pouvoir bénéficier de la personnalité civile.

Après échange de vues, le conseil décide qu'une déclaration de société sera faite pour bénéficier de cette personnalité civile — le mot « syndicat » est abandonné.

Enfin, lecture est donnée des noms des adhérents, parmi lesquels les assistants auront à choisir, pour l'élection définitive du conseil de la société, le comité d'initiative n'étant que provisoire.

Une discussion confuse s'engage à ce sujet et finalement on décide de remettre cette opération à une séance ultérieure.

La séance est levée à 11 heures.

(Cette réunion a été, on le voit, très intéressante.)

On pourra estimer que, dans leur zèle, les promoteurs du mouvement, vont un peu loin. On dirait, presque, qu'ils aspirent à